
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012 – o6a

Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE Garonne - Désignation d'un délégué du SMEA₃₁

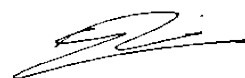
Mesdames, Messieurs,

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne est le document d'orientation appliqué à une échelle locale de la politique de l'eau déterminée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2009. Le règlement du SAGE est doté d'une portée juridique et met en place des prescriptions compatibles avec les échéances du SDAGE.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance d'exécution du SAGE Garonne. Composée de 88 membres, désignés par le Préfet coordonnateur par arrêté du 19 août 2013 et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers), la CLE vise à favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages, à élaborer le SAGE et à le mettre en œuvre.

Suite à l'installation de notre Conseil Syndical, il convient de désigner un délégué pour siéger au sein de la CLE du SAGE de la vallée de la Garonne.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne